

PRÉAVIS N° : 16/22

Demande d'un crédit d'étude de CHF 221'000.- pour l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements de canalisations et conduites à la Rue du Temple, Grand'Rue, Place du Marché et Rue du Poyet.

CONSEIL COMMUNAL DU 21 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN composée de Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre, Céline Ombelli, et de Messieurs Alexandre Anthonioz, Simon Benjamin, Cédric Böhlen, Colin Grand, Jakup Isufi, Julien Pittet, s'est réunie le 31 mai 2022 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des finances, eaux et énergies et de Monsieur Nicolas Rapin, boursier communal.

Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

La COGEFIN s'est réunie le 8 juin 2022 pour valider le présent rapport.

Depuis 2016, la Municipalité a entrepris le réaménagement du centre-ville. La réalisation des travaux a été scindée en deux étapes. La première étape, pour laquelle le Conseil communal a alloué deux crédits pour un montant total de CHF 4'146'000.- est actuellement en chantier. La Municipalité souhaite démarrer la phase d'étude de l'étape 2.

Le périmètre du projet de cette seconde étape comprend la Rue du Temple, la Grand'Rue, la Place du Marché et la Rue du Poyet.

L'étude va notamment porter sur le réaménagement des surfaces, les canalisations d'eaux claires et eaux usées, les conduites d'eau potable, les conduites de gaz ainsi que l'éclairage public.

Un bureau d'ingénieurs sera le mandataire principal et l'interlocuteur privilégié de la Municipalité. D'autres intervenants travailleront sous les ordres des ingénieurs.

DEVIS ESTIMATIF

Un devis estimatif a été présenté, il est basé sur les prix des offres reçues par la Municipalité ou par similitude avec des prestations équivalentes effectuées lors de la première étape des travaux.

		Montant, CHF
1.	Etude générale du projet	125'400.-
2.	Analyses routières	9'600.-
3.	Nettoyages et contrôles caméra	2'800.-
4.	Etude éclairage public	5'000.-
5.	Etude surfaces et escaliers en pierre naturelle	9'400.-
6.	Relevés 3D de l'état actuel	8'000.-
7.	Etude de détail des places	30'000.-
8.	Frais administratifs, divers, imprévus et arrondi	15'000.-
	Montant total HT	205'200.-
	TVA 7.7 %	15'800.-
	TOTAL TTC, CHF :	221'000.-

FINANCEMENT

Ce crédit d'étude figure au plan des investissements 2022-2026, il est inclus dans un montant de CHF 3,5 millions estimé pour l'ensemble des travaux de l'étape 2.

À ce jour, les liquidités communales se montent à environ CHF 4,9 millions, et la dette communale est de CHF 12,4 millions.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à CHF 55,7 millions.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré soit par les liquidités courantes soit par recours à l'emprunt.

Il n'est pas prévu d'utiliser de fonds de réserve pour couvrir la charge.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 16/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise la Municipalité à effectuer l'étude de l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements des canalisations et conduites à la Rue du Temple, Grand'Rue, Place du Marché et Rue du Poyet,**
 2. **accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 221'000.- TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
 3. **prend acte que la dépense sera reportée dans les préavis finaux de réalisation des travaux ou amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de 10 ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport :
M. Alexandre Anthonioz.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 8 juin 2022 : Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Julien Pittet, Simon Benjamin et Jakup Isufi.

Moudon, le 08 juin 2022

Alexandre Anthonioz
Rapporteur

Colin Grand
Président